

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ 3 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2016 PAR :

Transport terrestre 2016

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE 43 ARBRES EN 2013
(nombre d'arbres *Préventif pour le climat*TM)
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N^o de registre : 01474

Date : 18/05/17

Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi